



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2025/43

Le 25 septembre 2025

Kohler et Paris (France c. République islamique d'Iran)

L'affaire est rayée du rôle à la demande de la France

LA HAYE, le 25 septembre 2025. Par [ordonnance](#) en date du 19 septembre 2025, la Cour internationale de Justice a prescrit que l'affaire *Kohler et Paris (France c. République islamique d'Iran)* soit rayée de son rôle.

L'ordonnance a été adoptée comme suite à une communication adressée à la Cour par l'agent de la France, qui, se référant à l'article 89 du [Règlement de la Cour](#), a informé celle-ci que son gouvernement souhaitait se désister de l'instance, demande à laquelle l'Iran n'a pas fait objection.

Historique de la procédure

Le 16 mai 2025, la France a déposé devant la Cour internationale de Justice une requête introductive d'instance contre l'Iran au sujet d'un différend relatif à de prétendus manquements « graves et répétés » par ce dernier aux obligations qui lui incombent au regard de la convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963 « dans le cadre de l'arrestation, de la détention et du procès de plusieurs ressortissants français en Iran ».

La requête de la France portait sur « la politique d'otages menée par l'Iran à l'encontre de ressortissants français depuis mai 2022 ». La France soutenait que cette politique « cibl[ait] des ressortissants français voyageant ou séjournant en Iran en les accusant de diverses charges en lien avec la sécurité nationale iranienne ». La requête portait spécifiquement sur la détention par l'Iran de deux ressortissants français, M^{me} Cécile Kohler et M. Jacques Paris.

Par ordonnance en date du 17 juillet 2025, la Cour avait fixé au 2 décembre 2025 et au 17 avril 2026, respectivement, les dates d'expiration des délais pour le dépôt du mémoire de la France et du contre-mémoire de l'Iran en l'affaire.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336
M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : media@icj-cij.org